

Les crédits

• (1610)

La deuxième question concerne les principes d'équité sociale qui sous-tendent cette mesure. Les dispositions du projet de loi permettront d'améliorer nettement l'équité entre tous les Canadiens. Je vais encore une fois donner l'exemple du système qui, au lieu d'être fondé sur les semaines, sera fondé sur les heures, de manière à tenir compte des travailleurs à temps partiel.

Je ne sais pas si j'ai mal compris ce que le député a dit ou s'il a mal saisi ce que j'ai dit. J'ai toutefois longuement expliqué que la réserve du compte d'assurance-emploi ne sera pas utilisée pour réduire le déficit. Si c'est ce que le député laissait entendre, je répète que la réserve du compte d'assurance-emploi ne servira pas à réduire la dette et le déficit. L'excédent servira pour les imprévus. S'il devient suffisamment important, il servira à réduire les cotisations. Ce sont à la fois les employeurs et les employés qui en bénéficieront. C'est une solution tout à fait équitable.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais, d'entrée de jeu, vous informer que je partagerai mon temps avec mon collègue le député de Champlain.

Je suis très heureux de prendre la parole dans le débat sur la motion présentée par ma digne collègue de Mercier, motion qui se lit comme suit:

Que la Chambre dénonce le gouvernement qui, par sa réforme de l'assurance-chômage, maintient les chevauchements et dédoublements dans le domaine de la main-d'oeuvre et qui empêche le gouvernement du Québec de se doter d'une véritable politique de développement en cette matière.

Vous comprendrez l'à-propos et la pertinence de la présentation de cette motion au lendemain d'une résolution qui est en soi presque un événement historique, parce que je pense qu'il est assez rare que, dans les parlements occidentaux, on en arrive à faire l'unanimité. C'est ce qui s'est produit hier, à Québec, où les trois partis qui y siègent, le Parti québécois, le Parti libéral et l'Action démocratique, ont convenu, d'un commun accord et unanimement, de ce qui suit, et je vous en cite de brefs extraits:

«— le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec;

«— dans le cadre constitutionnel actuel, et dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle, le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec à ces fins, et doit recevoir en conséquence les budgets qui accompagnent normalement une telle prise en charge;

«— le gouvernement du Québec et les représentants du patronat, des syndicats et du secteur coopératif entendent s'opposer à toute initiative du gouvernement fédéral qui constituerait une ingérence dans les champs de compétence du Québec.»

Cette résolution a été adoptée unanimement, par 96 voix contre 0, par les trois partis qui siègent au gouvernement québécois actuel. Cela tombe d'autant mieux que quand on regarde un des aspects de cette réforme, et on peut en prendre connaissance

à la page 3 du communiqué, c'est d'ailleurs l'angle sur lequel je veux aborder cette réforme, où on parle du service national de placement. On peut y lire: «Un Service national de placement modernisé aidera les chômeurs canadiens à organiser et à effectuer leurs recherches d'emploi. Le réseau informatisé d'information sur le marché du travail sera plus puissant et indiquera aux personnes où elles peuvent trouver un emploi dans toutes les régions du pays. À cette fin, on annonçait, en août 1995, la mise en oeuvre d'une version améliorée et universalisée du réseau de prestation de services des centres de ressources humaines du Canada.»

Cette annonce, on en sait quelque chose, nous, à Trois-Rivières. D'ailleurs, c'est l'autre raison qui m'incite à être très heureux de prendre la parole aujourd'hui, car je pourrai traiter, pour une troisième fois au cours des deux ou trois dernières semaines, de dossiers qui nous affligent à Trois-Rivières.

• (1615)

Ces dossiers découlent précisément d'un des volets de la réforme du ministre et portent sur la mise en place d'un nouveau réseau national de placement. Ce réseau est basé sur les centres d'emploi du ministère du Développement des ressources humaines, où on décide chez nous que le Centre de gestion régionale, qui sera le pivot des activités du ministère dans notre région, sera situé non pas, comme ça devrait l'être normalement, naturellement, à Trois-Rivières, qui est la capitale régionale, que j'ai l'honneur et la fierté de représenter, mais bien plutôt à Shawinigan.

C'est une agglomération digne, n'est-ce pas, elle aussi, qui a connu ses heures de gloire du temps du développement des ressources naturelles avec la Shawinigan Water and Power, qui est aujourd'hui représentée, comme il le peut, par le député de Saint-Maurice, ci-devant premier ministre du Canada. On a décidé, au ministère du Développement des ressources humaines, de faire en sorte que ce sera Shawinigan qui bénéficiera du siège de gestion régionale plutôt que Trois-Rivières.

On se demande toujours—parce qu'on nage dans le mystère quant à s'expliquer le pourquoi de cette décision—s'il s'agit là d'une décision technocratique ou d'une décision politique. S'il s'agit là d'une décision technocratique, ça nous confirme tous les préjugés qui peuvent être véhiculés dans la population sur le bon jugement, parfois, des technocrates, qui sont éloignés des réalités de la vie, qui sont éloignés des populations et qui prennent des décisions entre eux, toujours à la chaleur, en catimini, en répétant les réunions où on se convainc les uns les autres du bien-fondé de nos positions, sans jamais s'inquiéter du fondement même de la rationalité des décisions qui sont prises.

Donc, si c'est une décision technocratique, il nous faut la condamner sans relâche, parce qu'elle ne repose effectivement sur aucun motif rationnel et, j'en ferai la démonstration tout à l'heure, elle va à l'encontre même des paramètres que s'était fixé le ministre lui-même.